

Deloitte.



Office d'investissement
du régime de pensions
du Canada
Rapport d'examen spécial

Rapport de mission de certification indépendant

Destinataires :

Ministre des Finances du Canada
Ministre des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador
Ministre des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard
Ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse
Ministre des Finances du Nouveau-Brunswick
Ministre des Finances de l'Ontario
Ministre des Finances du Manitoba
Ministre des Finances de la Saskatchewan
Ministre des Finances de l'Alberta
Ministre des Finances de la Colombie-Britannique

Objectifs, champ d'application et critères

Comme l'exige l'article 47 de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*), nous avons procédé à un examen spécial des moyens de contrôle et d'information mis en œuvre en matière de finances et de gestion, ainsi que des méthodes de gestion appliquées par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (Investissements RPC). Investissements RPC est tenu en vertu des alinéas 39(1)b) et 39(2)a) et c) de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC* de gérer ces moyens et ces méthodes de manière à assurer raisonnablement :

- la protection et le contrôle de l'actif d'Investissements RPC et de ses filiales;
- la gestion économique et efficiente des ressources financières, humaines et matérielles d'Investissements RPC et de ses filiales;
- l'efficacité des opérations d'Investissements RPC et de ses filiales.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant à savoir s'il existait une assurance raisonnable que les moyens et les méthodes examinés au cours de la période visée par l'examen (de mars 2021 à décembre 2021) ne présentaient pas de déficiences importantes.

Un plan d'action pour l'examen, basé sur notre étude des moyens et méthodes d'Investissements RPC, a été présenté au comité de vérification le 11 août 2021. Le plan définissait les critères que nous avons appliqués au cours de l'examen spécial, lesquels ont été sélectionnés expressément par notre équipe, de concert avec Investissements RPC. Les critères reposaient sur nos connaissances et notre expérience relativement aux normes et aux méthodes suivies par Investissements RPC et par d'autres organismes ainsi que par renvoi aux exigences législatives et réglementaires, et en fonction de la documentation spécialisée. Ces critères sont présentés à l'annexe A.

Le plan d'action définissait également les moyens et méthodes que nous jugeons essentiels pour fournir une assurance raisonnable à Investissements RPC à l'égard de la protection et du contrôle de ses actifs, de la gestion économique et efficiente de ses ressources et de l'efficacité de ses opérations. Ces moyens et méthodes ont été choisis pour un examen détaillé. D'autres moyens et méthodes d'Investissements RPC visés par l'étude ont été exclus de l'examen détaillé. Notre analyse sur leur importance et les risques leur étant associés démontrait qu'au cours de la période visée par l'examen, ils ne représentaient pas un point critique permettant de fournir à Investissements RPC l'assurance raisonnable exigée par les alinéas 39(1)b) et 39(2)a) et c) de la *Loi sur l'Office d'investissement du RPC*.

Notre examen a été effectué conformément au plan d'action et, selon un niveau raisonnable d'assurance, conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCCM) 3001, *Missions d'appréciation directe*, établie par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Par conséquent, l'examen comprenait certains tests et autres procédés que nous jugeons nécessaires étant donné les circonstances. Pour procéder à l'examen spécial, nous nous sommes fiés, au besoin, aux vérifications effectuées par la fonction Assurance et consultation d'Investissements RPC, dans la mesure appropriée.

Nous appliquons la Norme canadienne de contrôle qualité 1, et, en conséquence, maintenons un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie du code de déontologie en vigueur au Canada, lesquelles reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Contexte

Investissements RPC est un organisme de gestion de placements professionnel qui investit les actifs du Régime de pensions du Canada qui ne sont pas actuellement nécessaires pour verser des prestations de retraite, des prestations d'invalidité et des prestations au survivant. Sa raison d'être est de fournir à la population canadienne une assise sur laquelle elle pourra bâtir une sécurité financière pour la retraite. Le mandat que lui confère la loi consiste à maximiser les rendements à long terme tout en évitant des risques de perte indus, en tenant compte des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du Régime de pensions du Canada et sur sa capacité à s'acquitter de ses obligations financières. Ce mandat unique oriente l'approche en matière de placements et la performance d'Investissements RPC, et sert de paramètre fondamental pour mesurer son succès en tant qu'organisme.

Afin de remplir son mandat, Investissements RPC a adopté une stratégie de gestion active au cours de l'exercice 2006. Investissements RPC continue de miser sur sa stratégie de gestion active en vue de maximiser le rendement total, déduction faite des coûts, tout en évitant les risques de perte indus, en tirant parti de son avantage comparatif à long terme. Depuis notre dernier examen spécial en 2016, l'organisme a continué de mettre l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques et de capacités de gouvernance des risques améliorées, notamment le cadre de placement du portefeuille global, la structure de comités de gestion des risques au niveau du conseil et de la direction, le modèle à trois lignes de défense, le cadre intégré de gestion des risques, les technologies et l'infrastructure de données.

Au cours de la période visée par l'examen, nous avons observé qu'Investissements RPC maintenait des moyens et des méthodes raisonnables pour s'acquitter de son mandat. Nous avons également noté que l'organisme a continué de faire progresser ses pratiques de gestion des risques, notamment en améliorant le cadre de limitation des risques au niveau de la direction afin de transmettre l'appétence au risque et les limites connexes établies par le conseil aux services de placement; les processus de continuité des activités et de gestion des crises grâce à l'évolution des capacités de simulation de crise et d'analyse de scénarios; et en élargissant l'éventail des scénarios de ralentissement, ainsi que les mesures d'atténuation potentielles, afin de mieux éclairer les décisions de gestion des liquidités.

Opinion

À notre avis, en ce qui a trait aux critères établis, il existe une assurance raisonnable que, pendant la période couverte par notre examen, les moyens et méthodes examinés ne présentaient pas de déficiences importantes.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Canada)
Le 9 février 2022

Annexe A : secteurs d'intérêt et critères d'examen

Moyens et méthodes examinés et critères d'examen connexes

Les critères d'examen se rapportant aux secteurs d'intérêt choisis définissent les normes par rapport auxquelles les moyens et les méthodes sont évalués. Ils sont exprimés selon les attentes raisonnables que ces moyens et méthodes atteignent les résultats d'affaires. Les secteurs d'intérêt et les critères d'examen ont été sélectionnés expressément pour cet examen, en collaboration avec Investissements RPC.

Voici une liste des secteurs clés comprenant les moyens et méthodes devant faire l'objet d'un examen et les critères d'examen connexes :

Secteur d'examen détaillé	Critères d'examen
Gouvernance et conformité	<ul style="list-style-type: none">Des politiques et des pratiques ont été mises en place pour permettre au conseil d'administration d'exercer une surveillance efficace.L'appétence au risque a été déterminée et communiquée, et tient compte de la stratégie d'affaires de l'organisme, de sa capacité de tolérer le risque et de celle de le gérer.Un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'organisme a été mis en place pour soutenir en permanence la détermination, l'évaluation, la gestion, la surveillance et le signalement des risques existants ou nouveaux qui présentent de l'importance, compte tenu de l'appétence au risque déterminée.Des politiques, des processus et des systèmes de gestion de la conformité aux lois et à la réglementation ont été mis en place pour soutenir la conformité de l'organisme aux exigences pertinentes des lois et de la réglementation.Des pratiques ont été mises en place pour promouvoir et entretenir une culture qui soutient l'exécution du mandat et l'atteinte des objectifs de l'organisme.Un programme bien défini a été mis en place pour gérer les affaires publiques et les communications.
Stratégie et planification	<ul style="list-style-type: none">L'orientation stratégique de l'organisme est clairement définie et communiquée, et cadre avec le mandat de l'organisme.Des processus ont été mis en place pour évaluer, suivre et communiquer les progrès accomplis en regard des objectifs définis dans les plans stratégiques et d'affaires de l'organisme.La conception de l'organisme permet de définir clairement les responsabilités ainsi que les processus et les pouvoirs décisionnels pour soutenir l'efficacité des opérations et leur alignement sur la stratégie de l'organisme.

Secteur d'examen détaillé	Critères d'examen
Placements, gestion des risques et opérations	<ul style="list-style-type: none"> ▪ II existe des politiques et des pratiques pour élaborer, exécuter et surveiller les stratégies de placement. ▪ Le processus décisionnel en matière de placement et la stratégie de délégation de pouvoirs à cet égard sont clairement définis, documentés et communiqués. ▪ Des processus sont en place pour intégrer les risques et les occasions liés aux facteurs environnementaux, sociaux et relatifs à la gouvernance, y compris les changements climatiques, dans le processus décisionnel et la gestion des placements. ▪ Les politiques et les pratiques mises en place pour saisir de nouvelles occasions de placement sont conformes à la stratégie, aux objectifs en matière de risques et de rendement, et à l'expertise de l'organisme. ▪ Des processus et des pratiques à l'appui des programmes de placement mondiaux ont été mis en place et sont appropriés et adaptables pour l'organisme. ▪ Des processus et des contrôles ont été établis pour repérer et sélectionner des partenaires de placement, et pour effectuer un contrôle diligent et assurer un suivi à l'égard de ceux-ci. ▪ Des processus et des méthodes ont été mis en place pour évaluer, surveiller et communiquer les risques liés aux placements de façon rapide, précise, uniforme et compréhensible et en rendre compte aux responsables des niveaux appropriés au sein de l'organisme.
Talents et culture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une stratégie définie en matière de ressources humaines et de talents permet à l'organisme d'attirer, de recruter, de mobiliser et de maintenir en poste d'excellents collaborateurs. ▪ Un processus de planification de la relève a été mis en place pour les postes de la haute direction et les autres postes cruciaux au sein de l'organisme. ▪ II existe un cadre bien défini de gestion du rendement qui intègre les objectifs individuels et de perfectionnement des employés, la formation et le perfectionnement, l'évaluation du rendement et l'avancement professionnel. ▪ Le programme de rémunération globale appuie les objectifs stratégiques à long terme de l'organisme et n'encourage pas la prise de risques indus.
Technologies de l'information, données et infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ II existe une stratégie bien coordonnée en matière de TI et de données à l'échelle de l'organisme, qui permet de déterminer les ressources nécessaires pour remplir les responsabilités de l'organisme et qui est en accord avec son orientation stratégique. ▪ II existe des processus et des mesures pour surveiller et évaluer la performance des TI et pour produire des rapports à cet égard. ▪ Des politiques et des processus ont été mis en place pour mettre en œuvre la stratégie de gouvernance et de gestion des données de l'organisme, conformément à ses objectifs stratégiques. ▪ Il existe des processus pour protéger les systèmes informatiques et les données essentiels et pour assurer la continuité des activités en cas d'interruption opérationnelle. ▪ II existe un cadre de gestion de projets qui établit la gouvernance et la reddition de comptes et oriente la planification, l'exécution et le suivi des projets, ainsi que la production de rapports connexes.

www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.